

Al Hadj : Le voyage par excellence (1)

Le *hadj* constitue le voyage le plus important que le musulman peut être amené à faire durant toute son existence : La préparation qui est requise pour celle-ci dépasse donc de loin celle qui peut être envisagée pour n'importe quel autre voyage. Un *hadj*, ça ne s'improvise pas... et c'est justement pour vous aider à préparer le votre que ces quelques lignes ont été rédigées...

Avant le voyage :

Il est nécessaire de...

A. Purifier et parfaire son intention. Les oulémas nous rappellent que, dans tous les actes rituels, la perfection de la niyyah consiste à réunir les trois dimensions suivantes :



1- La volonté de réaliser l'acte rituel en soi (*c'est-à-dire que celui-ci doit être accompli en toute conscience et non pas de façon machinale*).

2- Celle de le dédier exclusivement à Allah, c'est-à-dire de le réaliser avec sincérité, avec *al ikhlâs* -que Abou Outhmân Al Maghrabi (rahimahoullâh) décrit en ces termes : « ***al ikhlâs, c'est l'oubli du regard des créatures par le regard constant vers le Créateur.*** »

3- Celle de l'accomplir pour exprimer sa soumission et son obéissance envers une injonction divine et dans l'espoir d'obtenir les récompenses qui ont été promises : C'est, selon des oulémas, ce que le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) a désigné dans des Hadiths par le terme « *al ihtisâb* ».

B. Demander sincèrement pardon à Allah pour toutes ses fautes et erreurs passées. Les oulémas ont cité trois conditions pour qu'un repentir soit considéré comme étant sincère :



1- Il faut immédiatement mettre un terme au péché accompli.

2- Il faut regretter réellement le mal qui a été fait.

3- Il faut prendre la ferme résolution de ne plus le faire à l'avenir. (Si après s'être repenti sincèrement il nous arrive à nouveau d'accomplir ce péché, il faudra faire le *tawbah* une nouvelle fois.)

Si le péché que nous avons commis concerne aussi les droits d'autrui (*nous nous sommes appropriés injustement des biens de quelqu'un, nous avons médit, nous avons calomnié...*), alors il y a aussi une quatrième condition à remplir lors du *tawbah* :

4- Il faut réparer le mal accompli et demander pardon à ceux que nous avons lésés. Si nous avons volé quelque chose, il faudra le restituer; si nous avons injurié autrui, il faudra se faire pardonner et ainsi de suite...

C. S'acquitter de nos devoirs envers Allah et envers autrui. Cela signifie notamment :

- Si des obligations religieuses n'ont pas été respectées (*salât manquées, zakât non acquittée etc...*), en sus du *tawbah*, il faudra agir pour remplacer ou compenser ces devoirs rituels. Dans le cas où il n'est pas possible de tout régulariser dans l'immédiat, il faudra prendre la résolution ferme de le faire au plus tôt.
- Si nous avons des dettes dont l'échéance est passée, il faudra les rembourser immédiatement si nous en avons la capacité. Sinon, nous devons demander à nos créanciers la permission d'aller accomplir le *hadj*.

Lors de la préparation de leurs affaires personnelles pour le voyage, les hommes doivent veiller à ne pas oublier d'y inclure les deux pièces de tissu qui serviront pour le vêtement de l'*ihrâm* : Deux grandes serviettes de couleur blanche feront parfaitement l'affaire (*il faut prévoir des serviettes assez épaisses, étant donné que, dans les lieux saints, il fait assez froid la nuit en cette période de l'année*)... Pour ceux qui vont d'abord à Makkah, ces deux pièces de tissu devront être gardées dans un endroit accessible (*sac à main par exemple*), étant donné qu'il faudra les porter avant d'arriver à Djeddah comme cela va être détaillé par la suite, Incha Allah.

(A suivre, Incha Allâh)

<https://muslimfr.com/al-hadj-le-voyage-par-excellence-1/>